

Quatrième et cinquième dépôts de marque : « Mouches de Milan » [R 248 Marques pharmaceutiques]

Cécile Raynal

Citer ce document / Cite this document :

Raynal Cécile. Quatrième et cinquième dépôts de marque : « Mouches de Milan » [R 248 Marques pharmaceutiques]. In: Revue d'histoire de la pharmacie, 97e année, N. 368, 2010. pp. 546-548;

http://www.persee.fr/doc/pharm_0035-2349_2010_num_97_368_22263

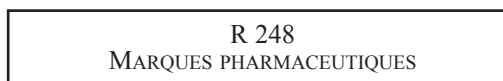
Document généré le 28/08/2017

qu'elle prend, chaque jour, sa Jouvence de l'Abbé Mulot ». Elle adresse « quelques mots aux amis de la Jouvence de l'Abbé Mulot ». « Les fidèles utilisateurs de la Jouvence de l'Abbé Mulot sont à l'écoute ». « Les milliers d'auditeurs de la Jouvence de l'Abbé Mulot n'oublieront pas les aimables paroles que vous avez bien voulu dire ». Etc.

Au terme du reportage, après un nouveau coup de gong, le speaker conclut de la sorte : « Allo ! allo ! Notre émission est terminée N'oublions pas mes chers auditeurs qu'elle vous est offerte par la Jouvence de l'Abbé Mulot, en vente dans toutes les pharmacies au prix de cinquante-trois francs. La Jouvence de l'Abbé Mulot, c'est la santé des femmes. En bouteilles. »

Pour l'anecdote, signalons que l'un des auteurs de cette saynète à peine caricaturale, Jean Busson (alias Dachs), fit une longue carrière dans l'industrie pharmaceutique, avant de reprendre la plume au moment de sa retraite.

Thierry Lefebvre



Quatrième et cinquième dépôts de marque : « Mouches de Milan »

Au cours des trois précédents numéros de la Revue, nous avons amorcé la présentation des tout premiers dépôts de marques pharmaceutiques³. Nous en arrivons à présent au quatrième et au cinquième dépôts que nous évoquerons ensemble, étant donné leurs similitudes.

Ces deux dépôts consistent chacun en un dessin portant la mention « Mouches de Milan LG », destiné à être « imprimé sur les enveloppes renfermant une préparation du même nom ». Le premier est déposé le 22 septembre 1858 par « Ade ÉLÉOUËT », pharmacien, 3 rue Réaumur, Paris, sous le numéro parisien 31 et national 124. L'autre dépôt est enregistré huit jours plus tard par Louis Moret, « fabricant de mouches de Milan », 3 rue du Cloître Saint-Méry, à Paris (numéro parisien 37, numéro national 130).

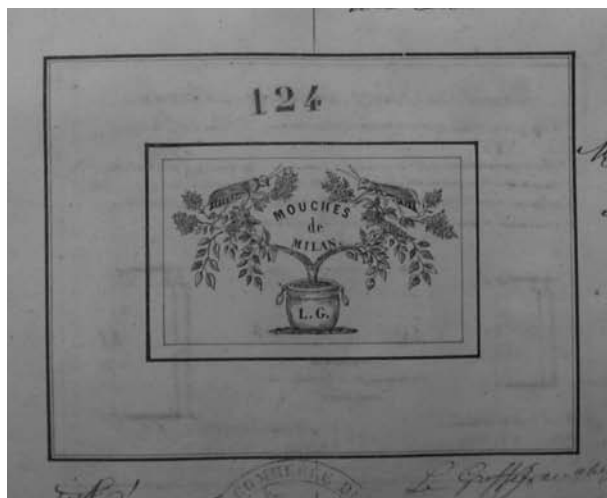
À quelques différences mineures près, les deux gravures sont identiques. Elles représentent un pot frappé aux initiales « L G »⁴, duquel sortent des branches

3. C. RAYNAL, « Premier dépôt de marque de fabrique dans la catégorie des produits pharmaceutiques », *Rev. Hist. Pharm.*, avril 2010, n° 365, p. 128-131.

C. RAYNAL, « Deuxième dépôt de marque pharmaceutique », *Rev. Hist. Pharm.*, juillet 2010, n° 366, p. 246-247.

C. RAYNAL, « Troisième dépôt de marque : la Pâte podophyle de la Virginie », *Rev. Hist. Pharm.*, octobre 2010, n° 367.

4. Nous n'avons pas déterminé ce que signifient ces deux initiales.



Dépôt de marque Éléouët.

symétriques portant feuilles, fleurs ou fruits. Sur le dépôt du pharmacien (n° 31), les grappes dessinées font penser à celles du lilas ou du seringa. Celles du n° 37 évoquent plutôt le sureau. Trois arbres par ailleurs très appréciés par les cantharides, insectes également représentés sur chacun des deux rameaux.

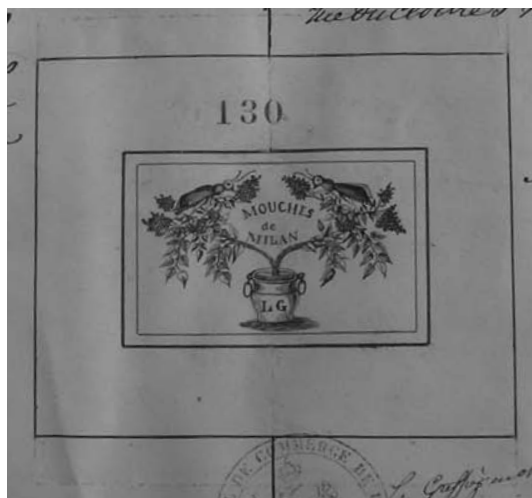
Les cantharides sont des coléoptères, improprement appelés « mouches » ou « mouches d'Espagne ». Insectes d'un vert doré brillant et longs d'environ 2 cm, on peut les rencontrer en essaim,

aux mois de mai et juin, sur les frênes, lilas, troènes, sureaux, jasminées... Le dictionnaire Dorvault précise la manière de les préparer à un usage pharmaceutique : « Elles sont récoltées le matin, avant le lever du soleil, en secouant les arbres. Puis, on les fait périr en les plaçant dans du vinaigre ou en les exposant à sa vapeur. » Elles sont ensuite séchées, puis réduites en poudre.

Les cantharides sont présentes dans la pharmacopée depuis longtemps (Dioscoride, Pline et Archigène en recommandaient déjà l'emploi), en raison de leur propriété irritante. Utilisée à l'intérieur, la poudre de cantharide constitue un stimulant recommandé pour ses vertus prétendument aphrodisiaques. Mais dans ce cas, elle doit être employée à dose très faible, sous peine de s'avérer toxique, comme en témoigne l'anecdote suivante.

Au XVIII^e siècle, le marquis de Sade semblait la distribuer sans modération sous forme de bonbons au cours de ses frasques érotiques, c'est du moins ce qu'écrivit Henri d'Almeras. « [Sade] a donné un bal où il a invité beaucoup de monde, et, dans le dessert, il avait glissé des pastilles au chocolat, si excellentes que quantité de gens en ont dévoré. Elles étaient en abondance et personne n'en a manqué ; mais il avait amalgamé des mouches de cantharides. [...] Le bal a dégénéré [...]. »⁵ En juin 1772, à Marseille, dans une « maison publique », Sade procéda encore de la sorte : « Tandis que les femmes jacassaient et buvaient, il sortit négligemment de sa poche une bonbonnière et offrit à la ronde des pastilles d'anis très fortement cantharidées. » Peu de temps après, l'une des jeunes filles présentes, « travaillée depuis quelques jours de douleurs internes et de vomissements », porta plainte et déclara « qu'elle se trouvait dans cet état après avoir

5. Henri d'ALMERAS, *Le Marquis de Sade, l'homme et l'écrivain*, Paris, Albin Michel, 1906.



Dépôt de marque Moret.

mangé avec excès des pastilles ». Le procureur du roi fit alors examiner, par deux apothicaires chimistes de la ville, les pastilles incriminées.

Le résultat de cette analyse⁶ ne révéla pas de trace de produit « mortel ni venimeux ». Il est vrai qu'à cette époque, à la décharge de nos prédécesseurs, les examinateurs n'avaient pas encore la capacité matérielle de mettre en évidence le principe actif, la « cantharidine ». Celle-ci fut en effet isolée près de quarante ans après cet examen, en 1810, par P. J. Robiquet⁷.

La poudre de cantharide ne fut pas utilisée exclusivement par voie interne. Elle fut également indiquée en usage externe, incorporée dans des

petits emplâtres, ce qui nous ramène aux dépôts de marques de 1858 que nous étudions.

À une époque où le dogme médical impose encore, pour peu de temps, de faire sortir les humeurs, il est recommandé d'appliquer sur la peau des produits irritants. Cautères, vésicatoires et taffetas vésicants sont donc très employés et la plupart renferment de la poudre de cantharide (vésicatoire dit « anglais », « de Trousseau », « de Bretonneau », « de Lecomte », « de Janin », « de Méjean », etc).

Ces emplâtres à base de cantharides, ou « mouches d'Espagne », sont appelés « Mouches de Milan » en référence au premier fabricant, Pessina, de Milan⁸. Les deux marques déposées correspondent précisément à ce matériel médical. Ces « Mouches » sont donc des morceaux de tissus de quelques centimètres carrés imprégnés d'une pâte de cantharide, qui peuvent être laissés en place « de 5 à 6 heures, et jusqu'à 20 heures », « aux bras, sur l'abdomen, aux cuisses, aux mollets, à la nuque, derrière les oreilles »⁹. Elles sont ôtées « lorsqu'elles cessent de produire une sécrétion de sérosité et qu'elles se détachent d'elles-mêmes », un peu à la manière de sangsues gorgées de sang.

Sous ses différentes formes (cautère, poudre, teinture), la cantharide est inscrite au Codex de 1884, puis figure au tableau A (toxique). Par la suite, la cantharidine et ses sels n'apparaissent plus dans la VIII^e édition de la pharmacopée française de 1965.

Cécile Raynal

6. Ce résultat d'analyse a fait l'objet d'une note dans notre revue : P. BOURRINET, « Le Marquis de Sade a-t-il empoisonné des filles publiques en 1772 ? », *Rev. Hist. Pharm.*, 2003, vol. 91, p. 325.

7. Ch. WAROLIN, « Pierre Jean Robiquet », *Rev. Hist. Pharm.*, 1999, n° 321, p. 97-110.

8. Patrick BOURRINET, Pierre LABRUDE, « Mouches de Milan », *Dictionnaire d'histoire de la pharmacie*, Paris, Pharmathèmes, 2003, 2007, p. 325-326.

9. DORVAULT, *L'Officine*, Paris, Labé, 1844, 1866.